

La Constitution

té mixte spécial du Parlement sur le renouvellement du Canada.

J'ai trouvé ces deux réunions très productives. J'ai aussi constaté que la population de Delta était heureuse de pouvoir faire connaître son point de vue sur le Canada de demain.

Je tiens également à souligner que ce sont des organismes communautaires locaux qui ont été les hôtes de ces deux réunions. Une rencontre a été organisée par la Scott Road Business Association et l'autre par la Chambre de commerce de Delta. Ces soirées étaient sous la présidence de deux personnes très compétentes, M. Peter Podovnikoff et M. Sean Hogan. Ceux-ci ont fait de l'excellent travail en faisant en sorte d'éviter que le débat ne s'éloigne du sujet et en assurant sa bonne marche, afin de préserver un consensus. Bref, ces personnes ont joué un rôle déterminant dans le succès des deux soirées.

Ces événements visaient à fournir aux résidents de ma circonscription l'occasion de formuler leurs points de vue et leurs préoccupations. Mon rôle consistait uniquement à présenter les propositions au moyen d'un rétroprojecteur, à écouter et à voir ce que les gens ressentaient et pensaient.

Parmi les 150 personnes qui ont assisté aux deux rencontres, environ 35 ont eu la chance d'exprimer leurs vues. Leurs interventions ont duré de deux à quinze minutes, et toutes étaient réfléchies, sincères et venaient du coeur. J'ai vraiment apprécié l'attitude et l'atmosphère qui régnaient au cours de ces rencontres où les gens ont cherché à en arriver à un consensus et à comprendre le point de vue des autres.

Parfois, les observations formulées appuyaient sans réserve certaines propositions, et parfois elles s'y opposaient farouchement. Il n'y avait certainement pas consensus. Lorsque les rencontres ont pris fin, les participants avaient au moins une meilleure idée des propositions et de ce que leurs voisins et leur collectivité en pensaient.

Étant donné qu'il n'a pas été possible pour le comité mixte de se rendre dans la région de Delta, on a jugé que cet exercice avait donné aux gens de l'endroit la possibilité d'être entendus. Comme je l'ai dit, le comité et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ont déjà été informés des conclusions tirées.

En ce qui a trait aux préoccupations précises formulées lors des rencontres, nous avons passé en revue les diverses propositions. Pour ce qui est de la réaffirmation des droits et libertés des citoyens, et de la question du droit à la propriété, la grande majorité sont favorables au droit à

la propriété. Beaucoup de gens disent que ça a été une erreur de ne pas inscrire ce droit dans la Constitution au moment de son rapatriement, en 1982.

On a souvent fait valoir que tous les autres pays du monde ayant une constitution garantissent le droit à la propriété et qu'il était grand temps que le Canada rattrape le reste du monde. D'autres ont ajouté que c'était indispensable pour empêcher le gouvernement d'avoir trop d'emprise sur les gens.

Sur la question de la clause de dérogation, tous les participants ayant commenté la proposition de hausser la majorité nécessaire à 60 p. 100 au lieu de l'actuel 50 p. 100 étaient unanimes à dire que si cette clause devait exister, c'était une bonne idée de restreindre les conditions d'application.

Quelques orateurs ont pour leur part réclamé un retrait total de la clause de la société distincte. Dans les deux assemblées, on a parlé des lois controversées du Québec sur l'affichage comme d'une importante pomme de discorde avec le reste du Canada et, par conséquent, comme d'une raison suffisante pour éliminer cette clause.

Toutefois, lors des réunions, les participants ont encore fait remarquer que ce sont les provinces de l'Ouest qui, les premières, ont insisté pour faire partie de la charte et pour lui accorder un rôle important à l'égard de l'ensemble des provinces.

La clause de la société distincte est sans doute la question qui a été la plus débattue et qui a suscité les échanges les plus animés. Pour les adversaires de cette clause, elle aurait pour effet d'accorder à une province un statut plus important qu'aux neuf autres.

Quelqu'un a demandé si cette clause n'était pas un moyen détourné de donner plus de pouvoirs au Québec en définitive, d'où son idée d'une disposition en restreignant l'application.

Un autre participant a prétendu que le caractère distinct du Québec n'est que le fruit de l'imagination de nos politiques. On a dit que la reconnaissance officielle du caractère distinct du Québec aurait uniquement pour effet d'aggraver les problèmes créés par les anglophones et les francophones.

On a critiqué l'inclusion de la culture dans la clause de la société distincte, estimant que les nombreuses cultures du Canada se sont enrichies même si elles ne jouissaient pas d'une protection officielle. La minorité orientale de la Colombie-Britannique a été citée en exemple de groupe dont la culture s'est épanouie même si elle n'était pas protégée par la Constitution.